



GREENFIN LABEL
FRANCE FINANCE VERTÉ



Alvaro
Ruiz-Navajas

Pierre
Schang

TOCQUEVILLE ENVIRONNEMENT ISR E

RAPPORT MENSUEL FINANCIER AU 30 MAI 2025

Objectif d'investissement

L'objectif de gestion du Compartiment est double : - chercher à offrir aux investisseurs, sur la durée de placement recommandée de 5 ans minimum, une performance liée à un portefeuille composé d'actions d'entreprises européennes de toutes tailles de capitalisation et dont une part importante de l'activité relève directement de la thématique environnementale : et - poursuivre un objectif d'investissement durable en investissant dans des émetteurs exerçant une activité ayant pour but de développer des technologies propres ou d'améliorer la protection de l'environnement, selon l'analyse de la Société de Gestion et du Délégué de Gestion Financière. Toutefois, le Compartiment ne bénéficie pas du Label ISR.

Actif net global 820,80 M€
VL part E 27 464,30 €

Caractéristiques de la SICAV

Composition de l'indicateur de référence*

Stoxx Europe 600 dividendes nets réinvestis 100%

* Depuis le 11 mai 2009

Caractéristiques

Date de création de l'OPC	11/05/2009
Date de 1ère VL de la Part	11/05/2009
Date du dernier changement d'indicateur de référence	-
Durée minimale de placement recommandée	5 ans et plus
Classification AMF	Actions internationales
Classification SFDR	Article 9
Société de gestion	LBP AM
Gestionnaire financier par délégation	La Financière de L'Echiquier
Dépositaire	CACEIS BANK
Eligible au PEA	Oui

Valorisation

Fréquence de valorisation	Quotidienne
Nature de la valorisation	Cours de clôture
Code ISIN part E	FR0010750919
Ticker Bloomberg part E	LBPENVE FP
Lieu de publication de la VL	www.lbpam.com
Valorisateur	CACEIS Fund Administration SA

Souscriptions-rachats

Heure limite de centralisation auprès du dépositaire	13h00
Heure limite de passage d'ordre auprès de La Banque Postale	12h15
Ordre effectué à	Cours Inconnu
Souscription initiale minimum	10 000 Euros
Décimalisation	1/100 000 eme de part

Frais

Frais de gestion et autres coûts administratifs et d'exploitation	1,68% TTC de l'actif net
Commissions liées aux résultats	Néant
Commission de souscription	2,0% maximum (dont part acquise : Néant)
Commission de rachat	Néant

NOTATION MORNING STAR™
Sector Equity Ecology

NOTATION MORNINGSTAR SUSTAINABILITY™

NOTATION QUANTALYS™
Actions Sectorielles Environnement



Au 30-04-2025



Au 31-03-2025

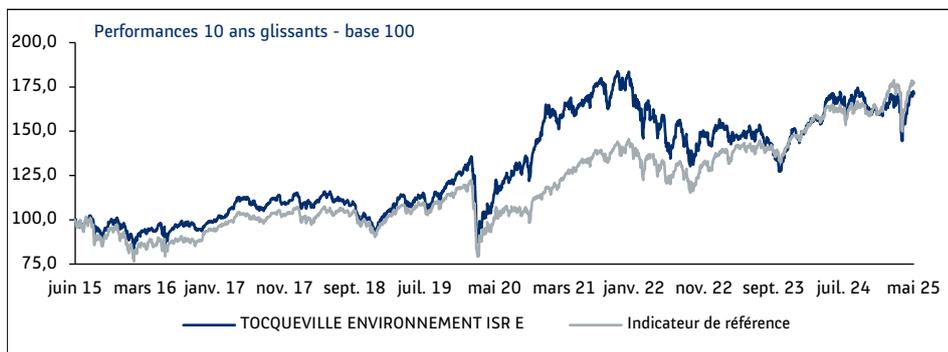


Au 30-04-2025

PROFIL DE RISQUE



Performances arrêtées au 30 mai 2025



Les performances passées ne présagent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

PERFORMANCES CUMULÉES	Début d'année	1 mois	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
OPC	6,81%	5,80%	1,17%	9,01%	49,57%	71,40%
Indicateur de référence	10,12%	4,82%	8,77%	33,45%	77,11%	77,48%
Ecart de performance	-3,31%	0,98%	-7,60%	-24,44%	-27,54%	-6,08%

PERFORMANCES ANNUELLES

	2024	2023	2022	2021	2020
OPC	5,86%	7,04%	-22,18%	17,05%	23,14%
Indicateur de référence	8,78%	15,81%	-11,07%	24,91%	-1,99%
Ecart de performance	-2,92%	-8,77%	-11,11%	-7,86%	25,13%

PERFORMANCES ANNUALISÉES

	3 ans	5 ans	10 ans
OPC	2,92%	8,38%	5,53%
Indicateur de référence	10,10%	12,10%	5,90%
Ecart de performance	-7,18%	-3,72%	-0,37%

Principaux indicateurs de risque

INDICATEURS DE RISQUE	sur 6 mois	sur 1 an	sur 3 ans	sur 5 ans	sur 10 ans
Volatilité de l'OPC	18,87%	16,73%	16,57%	17,79%	17,62%
Volatilité de l'indicateur de réf.	17,59%	14,94%	13,59%	14,85%	16,63%
Tracking error	8,31%	7,47%	7,36%	7,67%	7,01%
Ratio de Sharpe	0,54	-0,12	0,01	0,39	0,28
Ratio d'information	-0,88	-1,02	-0,98	-0,48	-0,05
Beta	-	1,00	1,10	1,08	0,97

Données calculées sur le pas de valorisation.

	Plus forte perte historique	Début de la plus forte perte	Fin de la plus forte perte	Délai de recouvrement (j)
Perte maximale 10 ans	-35,75%	19/02/2020	18/03/2020	207
Volatilité	Elle mesure l'importance des variations du prix d'un actif et donne donc une estimation de son risque (mathématiquement, la volatilité est l'écart type des rentabilités de l'actif).			
Tracking error	C'est la mesure du risque pris par le portefeuille par rapport à son indicateur de référence.			
Ratio de Sharpe	Il mesure l'écart de rentabilité du portefeuille par rapport au taux sans risque divisé par la volatilité du portefeuille.			
Ratio d'information	C'est l'écart de performance entre le portefeuille et son benchmark divisé par le tracking error.			
Bêta	Il est la mesure de la sensibilité du portefeuille par rapport à son benchmark.			

Sources des données, OPC et indicateurs de réf. : LBP AM

Commentaire de gestion

En mai, une nouvelle étude menée par un think tank à but non lucratif a révélé que la part des entreprises européennes dont le lobbying est 'aligné' avec les trajectoires permettant d'atteindre les objectifs climatiques mondiaux est passée de 3% en 2019 à 23% en 2025, remettant ainsi en question l'idée selon laquelle la réglementation verte serait une menace pour la rentabilité. Selon ce rapport, qui a analysé l'engagement des entreprises en matière de politique climatique à travers différentes méthodes, plus de la moitié des entreprises de l'échantillon étaient au moins partiellement alignées avec la science du climat. Cela confirme notre conviction que l'alignement croissant des entreprises avec des objectifs climatiques est un vecteur de croissance pour les technologies vertes au sens large. Tocqueville Environnement ISR investit dans des entreprises qui sont en avance sur la transition énergétique européenne.

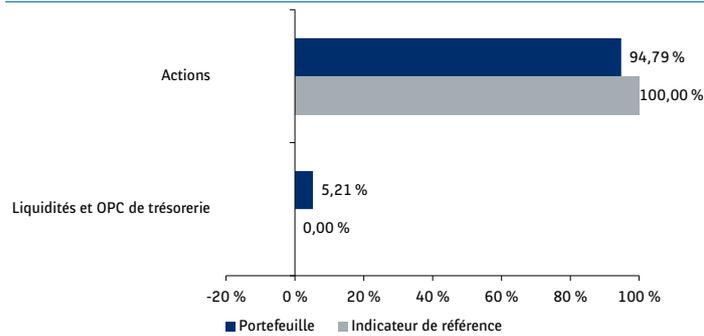
Tocqueville Environnement ISR a surperformé son indicateur de référence en mai porté principalement par son positionnement dans le secteur de l'Industrie et de l'absence de la Santé. Les principaux contributeurs positifs en relatif sur la période ont été Prysmian (+18,1%), Legrand (+11,1%), Schneider (+8,4%) et Infineon (18,6%). A l'inverse, les plus fortes contributions négatives en relatif sont venues de Veolia (-5,9%), Alstom (-6,2%), Andritz (-3,5%) et l'absence de Rheinmetall (+25,7%).

En mai, nous avons renforcé Elia et introduit Acciona Energías Renovables, tout en réduisant Vinci et SPIE. Nous avons aussi liquidé Smurfit Westrock.

Stoxx Europe 600 dividendes nets réinvestis

Structure du portefeuille

RÉPARTITION PAR NATURE DE TITRE EN % DE L'ACTIF NET



INDICATEURS CLÉS

Nombre de titres actions en portefeuille	36
Exposition globale	94,79%
Risque spécifique (1 an)	7,47%
Risque systématique (1 an)	14,97%
Poids des 10 premiers titres	39,43%
Poids des 20 premiers titres	67,72%

OPC EN PORTEFEUILLE

Libellé	Catégorie AMF	% de l'actif net
OSTRUM SRI CASH M (C/D) EUR	Monétaire à valeur liquidative variable (VNAV) court terme	3,13%

10 PRINCIPALES LIGNES EN PORTEFEUILLE

Libellé	Secteur	Pays	% de l'actif net
SCHNEIDER ELECTRIC SE	Industrie	France	4,76%
SPIE SA	Industrie	France	4,76%
VINCI SA	Industrie	France	4,11%
PRYSMIAN SPA	Industrie	Italie	4,00%
ASML HOLDING NV	Technologies de l'Information	Pays-Bas	3,86%
VEOLIA ENVIRONNEMENT SA	Services aux Collectivités	France	3,69%
GETLINK SE	Industrie	France	3,68%
CIE DE SAINT-GOBAIN SA	Industrie	France	3,64%
SIEMENS AG	Industrie	Allemagne	3,55%
NEXANS SA	Industrie	France	3,38%

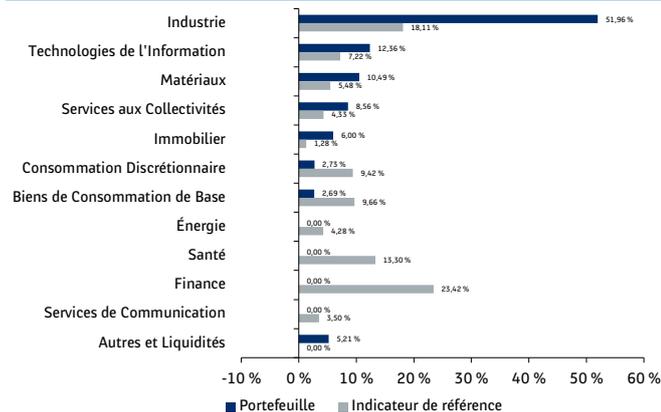
PRINCIPALES SUR-PONDÉRATIONS EN %

Libellé	Poids dans le portefeuille	Poids dans l'indicateur de réf.	Ecart
SPIE SA	4,76%	0,06%	4,70%
PRYSMIAN SPA	4,00%	0,15%	3,85%
SCHNEIDER ELECTRIC SE	4,76%	1,11%	3,65%
GETLINK SE	3,68%	0,05%	3,63%
VEOLIA ENVIRONNEMENT SA	3,69%	0,20%	3,49%

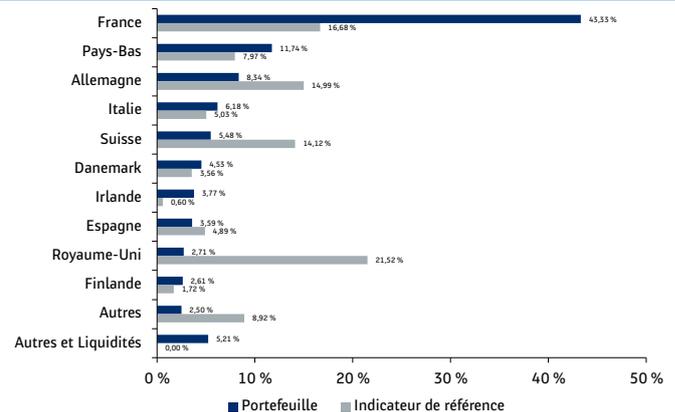
PRINCIPALES SOUS-PONDÉRATIONS EN %

Libellé	Poids dans le portefeuille	Poids dans l'indicateur de réf.	Ecart
SAP SE	-	2,37%	-2,37%
NESTLE SA	-	2,15%	-2,15%
ROCHE HOLDING AG	-	1,75%	-1,75%
NOVARTIS AG	-	1,74%	-1,74%
ASTRAZENECA PLC	-	1,72%	-1,72%

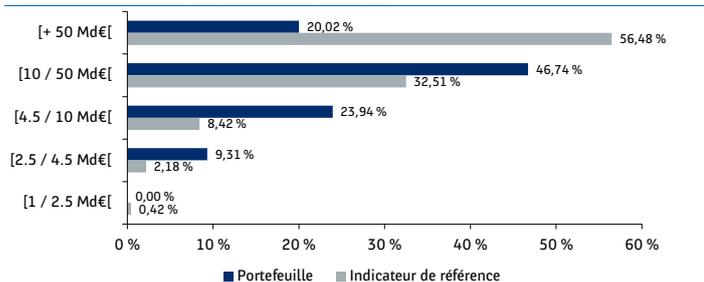
RÉPARTITION SECTORIELLE EN % DE L'ACTIF NET *



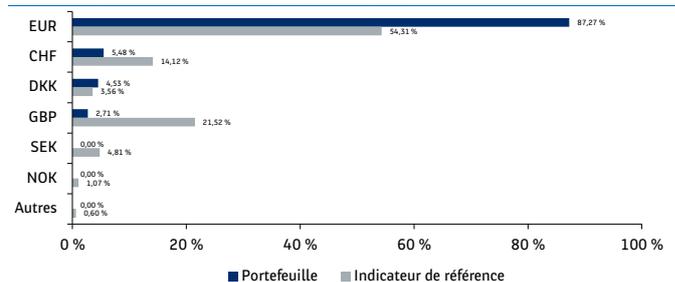
RÉPARTITION PAR PAYS EN % DE L'ACTIF NET *



RÉPARTITION PAR CAPITALISATION BOURSÈRE *



RÉPARTITION PAR DEVICES EN % DE L'ACTIF NET *



* Réalisé par transparence ; la catégorie OPC regroupe les OPC non traités par transparence ; la catégorie Autres et Liquidités inclut les OPC monétaires.

Informations produites à titre purement indicatif (sans aucune valeur (pré)-contractuelle) ne constituant ni une sollicitation quelconque d'achat ou de vente de l'OPC ni une recommandation personnalisée : elles pourront être modifiées le cas échéant au cours de la gestion de l'OPC et ce, dans le respect de la réglementation applicable. LBP AM ne saurait être tenue responsable de toute décision d'investissement prise ou non, sur la seule base des informations contenues dans ce document. Les DIC, prospectus et dernier document périodique sont disponibles auprès de LBP AM sur simple demande ou sur le site www.lbpam.com.

TOCQUEVILLE ENVIRONNEMENT ISR E

RAPPORT MENSUEL ESG AU 30 MAI 2025

PROFIL GREaT DU PORTEFEUILLE

Approche ESG	Sélectivité ¹
Taux de Sélectivité ²	20%
Score GREaT le plus faible du portefeuille ³	5,55
Score GREaT pivot ⁴	5,42

Le score GREaT est issu d'une méthodologie d'analyse ESG propriétaire du Groupe LBP AM. L'échelle du score GREaT est comprise entre 1 et 10, 10 représentant la meilleure qualité ESG d'un émetteur.

¹ L'approche ESG dite en 'sélectivité' est l'exclusion de l'univers de comparaison d'un pourcentage d'émetteurs - correspondant au taux de sélectivité - présents sur les listes d'exclusions applicables au portefeuille et/ou les moins bien notés.

² Le taux de sélectivité est le pourcentage de l'univers de comparaison exclu pour des motifs ESG.

³ Le score GREaT le plus faible du portefeuille doit être supérieur au score GREaT pivot.

⁴ Le score GREaT pivot est le score du dernier émetteur exclu de l'univers de comparaison après avoir retiré un pourcentage d'émetteur correspondant au taux de sélectivité. Le portefeuille peut alors investir dans tout émetteur dont le score GREaT est supérieur au score GREaT pivot du portefeuille.

ESG : critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance

Pour en savoir plus sur la composition de l'univers de comparaison, nous vous invitons à consulter le prospectus du fonds.

METHODOLOGIE GREaT

Gouvernance responsable

Encourager la diffusion des meilleures pratiques en termes de gouvernance d'entreprise et d'éthique des affaires.

Gestion durable des Ressources

Gérer durablement les ressources humaines ou naturelles : respect des droits de l'Homme, développement du droit du travail, relations durables avec les fournisseurs, protection de l'environnement.

Transition Energétique

Maîtriser les risques climatiques en accompagnant le passage d'un modèle économique fortement carboné vers un modèle plus sobre et plus durable.

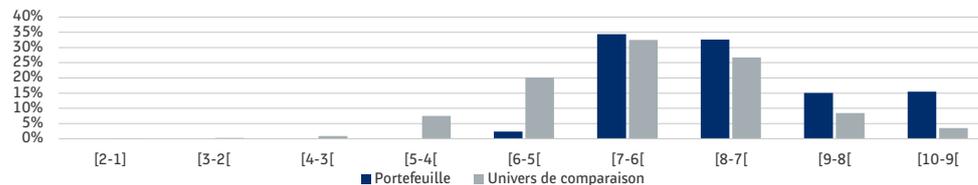
Développement des Territoires

Promouvoir des pratiques responsables répondant aux Objectifs de Développement Durables sociaux et créatrices de valeur pour l'ensemble des parties prenantes en lien avec la chaîne de de valeur.

	Portefeuille	Couverture du portefeuille	Comparable	Couverture du comparable	Type de comparable
G - Gouvernance Responsable	7,31	100,0%	6,60	99,6%	Univers de comparaison
R - Gestion Durable des Ressources	6,99	100,0%	6,04	99,6%	
E - Transition Energétique	7,18	100,0%	6,66	99,6%	
T - Développement des Territoires	7,21	100,0%	6,27	99,6%	

Le fonds ne prenant pas d'engagement de performance relatif à son comparable sur les piliers GREaT, la note du portefeuille peut être supérieure ou inférieure à celle de son comparable.

Répartition du portefeuille et de l'univers de comparaison par Score GREaT



Meilleurs Scores GREaT du portefeuille et Contribution de chaque pilier au Score GREaT de l'émetteur

Nom de l'émetteur	Poids dans le portefeuille	Score GREaT	G	R	E	T
KLEPIERRE SA	3,2%	10,00	9,8%	28,1%	35,9%	26,2%
COVIVIO SA/FRANCE	1,0%	9,85	20,5%	28,1%	27,9%	23,5%
TERNA - RETE ELETTRICA NAZIONALE	2,2%	9,55	20,7%	35,7%	13,2%	30,4%
CORP ACCIONA ENERGIAS RENOVABLES SA	1,8%	9,53	5,4%	30,0%	32,0%	32,6%
MERLIN PROPERTIES SOCIMI SA	1,8%	9,36	8,7%	28,7%	37,2%	25,5%



GREENFIN LABEL
FRANCE FINANCE VERTÉ

TOCQUEVILLE ENVIRONNEMENT ISR E

RAPPORT MENSUEL ESG AU 30 MAI 2025

INDICATEURS DE DURABILITE DU PORTEFEUILLE

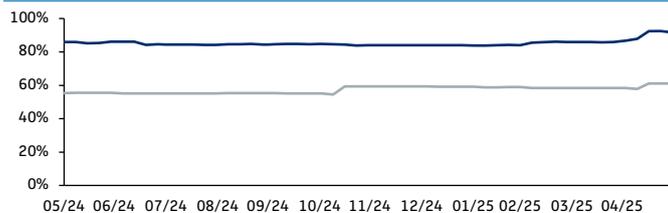
	Portefeuille	Engagement Minimum
Pourcentage d'Investissement Durable	86,8%	80,0%

Au sens du règlement européen SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation), un investissement durable est un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant que ces investissements ne causent pas de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles les investissements sont réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance. Le pourcentage d'investissement durable présenté ici repose sur la méthodologie propriétaire du Groupe LBP AM, disponible en intégralité sur notre site internet : <https://www.lbpam.com/fr/publications/methodologie-investissements-durables>

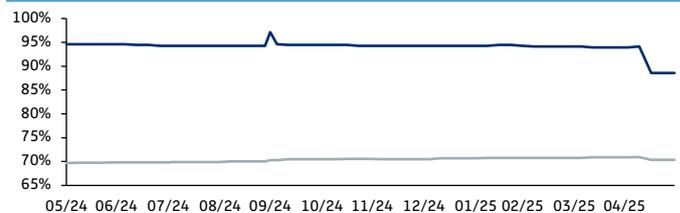
Indicateur 1 - Environnement	Portefeuille	Comparable
Alignement net zéro	91,7%	61,1%
Taux de Couverture	100,0%	100,0%

Indicateur 2 - Gouvernance	Portefeuille	Comparable
Rémunération responsable	88,6%	70,4%
Taux de Couverture	97,0%	98,5%

HISTORIQUE DE PERFORMANCE DE L'INDICATEUR 1



HISTORIQUE DE PERFORMANCE DE L'INDICATEUR 2



■ Portefeuille ■ Univers de comparaison

Méthodologie de l'indicateur 1 :

Nom de l'indicateur et Source	Définition	Unité de mesure
Trajectoire Net Zero Source(s) : CDP_TEMP	Part des entreprises dont les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre sont validés par SBTi.	%

Méthodologie de l'indicateur 2 :

Nom de l'indicateur et Source	Définition	Unité de mesure
Rémunération responsable Source(s) : ASSET4	Part des entreprises qui prennent en compte des critères extra-financiers dans la politique de rémunération de leurs dirigeants.	%

Pour plus d'information concernant les méthodologies de calcul des indicateurs de durabilité et sur notre démarche d'investisseur responsable, veuillez-vous référer aux documents disponibles sur notre site internet à l'adresse suivante : <https://www.lbpam.com/fr/publications/methodologie-investissements-durables>

Le label ISR de l'Etat français, est valable pour une durée limitée et est sujet à une réévaluation. Par ailleurs, son obtention par l'OPC ne signifie ni que celui-ci réponde à vos propres objectifs en matière de durabilité ni que le label corresponde aux exigences des futures règles nationales ou européennes.

OBJECTIF EXTRA-FINANCIER DU PORTEFEUILLE

La démarche de gestion ISR du produit financier consiste à identifier les entreprises ayant les meilleures pratiques en matière de développement durable selon l'analyse de la société de gestion.

Cette analyse repose sur la philosophie GREaT, propre à la société de gestion, articulée autour des 4 piliers suivants :

- La Gouvernance responsable : ce pilier a notamment pour objectif d'évaluer l'organisation et l'efficacité des pouvoirs au sein des émetteurs (équilibre des pouvoirs, rémunération des dirigeants, ou encore éthique des affaires).

- La gestion durable des Ressources : ce pilier permet d'étudier les impacts environnementaux et la gestion du capital humain des émetteurs (qualité des conditions de travail et gestion des relations avec les fournisseurs).

- La transition économique et Énergétique : ce pilier permet d'évaluer la stratégie des émetteurs en faveur de la transition énergétique (démarche de réduction des gaz à effet de serre et réponse aux enjeux de long terme).

- Le développement des Territoires : ce pilier permet d'analyser la stratégie des émetteurs en matière d'accès aux services de base.

Plusieurs critères sont identifiés pour chaque pilier et suivis par le biais d'indicateurs collectés auprès d'agences de notation extra-financières (MSCI ESG Research, Moody's ESG et Ethifinance Ratings).

La méthodologie mise en place permet de réduire les biais, notamment capitalistiques et sectoriels.

In fine, la société de gestion reste seule juge la qualité extra-financière d'un émetteur, qui est exprimée :

- Selon un score GREaT compris entre 1 et 10 – 10 représentant la meilleure qualité ESG d'un émetteur.

Par ailleurs, la société de gestion applique des exclusions sectorielles et normatives visant à limiter l'investissement dans les émetteurs ayant des impacts négatifs trop importants. Nos listes d'exclusions sectorielles incluent certains émetteurs de secteurs controversés comme le tabac, les jeux d'argent, le charbon, le pétrole et le gaz, selon les critères définis par la société de gestion. Notre liste d'exclusion normative est construite sur la base d'analyses des controverses ou allégations ESG et identifie les cas de violations sévères, systématiques et sans mesures correctives des droits ou des atteintes en matière ESG. En complément du socle commun d'exclusion de la société de gestion, les portefeuilles détenteurs du label ISR de l'Etat Français sont en conformité avec les exclusions obligatoires listées dans son référentiel.